

En guise d'ouverture

Les espaces publics au Maghreb. Éléments pour la construction d'une problématique sociohistorique contextualisée à partir du cas tunisien

Mohamed NACHI⁽¹⁾

Problématisation

La question transversale de cet ouvrage porte sur les différentes figures de l'espace public dans les pays du Maghreb. L'enjeu est d'élargir le champ des investigations empiriques, en cherchant à mettre en évidence les traits spécifiques qui caractérisent les différentes sphères publiques dans ces pays. L'hypothèse qui sous-tend la problématique générale des études regroupés dans cet ouvrage est que *l'espace public maghrébin est de fait pluriel* et que ses différentes figures et composantes se déploient au travers des processus où s'imbriquent le politique et le religieux et où les nouveaux médias et les nouvelles technologies jouent un rôle de plus en plus prépondérant. A cet égard, l'avènement d'un « espace public virtuel » – dans une acception élargie, c'est-à-dire dans ses dimensions politique, culturelle et sociale – et le développement des réseaux sociaux – Internet, Facebook, Twitter, etc. – confère aux espaces publics maghrébins une vitalité et une actualité dont l'intelligibilité est devenue une exigence première pour les sciences sociales au Maghreb. Cependant, en affirmant le caractère pluriel de ces espaces publics, on ne résoudra pas la question de leurs spécifications ; il faut, me semble-t-il, procéder à l'établissement des « grammaires » qui sont à la base de cette pluralité des figures du « public » en contextes maghrébins.

La réflexion sur les espaces publics au Maghreb ne doit pas surestimer le rôle des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ou celui des réseaux sociaux, et encore moins négliger l'étude des figures « traditionnelles », des lieux habituels de la parole publique (journaux, audiovisuel, multimédias, associations, cafés, marchés, parcs, stades, etc.). Sans nécessairement recourir à la notion de « société civile », dont la définition est souvent sujette à discussion, il importe de se préoccuper de l'existence d'une pluralité de publics concurrents et de conférer une attention particulière à la parole populaire et aux discussions dans les lieux publics, ce que Nancy Fraser propose

⁽¹⁾ Université de Liège, Membre de l'Institute for Advanced Study, Princeton, USA.

d'appeler « publics alternatifs » ou « contre-publics subalternes ». Ces « contre-publics subalternes » :

« Constituent des arènes discursives parallèles dans lesquelles les membres des groupes sociaux subordonnés élaborent et diffusent des contre-discours, ce qui leur permet de fournir leur propre interprétation de leurs identités, de leurs intérêts et de leurs besoins »¹. Il faut par conséquent s'intéresser à l'étude des « processus d'interaction discursive au sein d'arènes publiques formellement ouvertes à tous »².

Du mot au concept : sémantique de l'espace public

Le travail de conceptualisation est indispensable à toute entreprise scientifique qui prétend stimuler notre faculté d'étonnement et aller au-delà de nos préjugés et habitudes de penser. C'est que l'activité scientifique « s'accompagne d'une très forte dépendance théorique »³. L'élaboration conceptuelle obéit donc à un raisonnement et à des procédures qui sont propres à ce type de travail intellectuel. Comme l'affirment Deleuze et Guattari :

« Les concepts ne nous attendent pas tout faits, comme des corps célestes. Il n'y a pas de ciel pour les concepts. Ils doivent être inventés, fabriqués ou plutôt créés, et ne seraient rien sans la signature de ceux qui les créent »⁴.

Dès lors, le concept d'*espace public maghrébin* est d'une certaine manière à inventer, à créer pour lui conférer le statut d'opérateur de représentations théoriques, d'imagination créatrice et déceler ses implications pratiques, institutionnelles, sociales et politiques. Comment procéder ? En partant du champ lexical initial, des usages différenciés de la langue, mais en reconstituant le champ sémantique du mot *espace public*, en l'inscrivant dans une perspective théorique capable d'en faire une « idée neuve et féconde », selon l'expression de Claude Bernard. L'enjeu est de parvenir à la fabrication d'une catégorie opératoire qui permet de rendre intelligible la réalité qu'elle décrit et l'imaginaire qu'elle véhicule. Toutefois, le terme *espace public* n'est pas univoque selon les pratiques qu'il décrit, ni selon les domaines (politique, social, religieux, etc.) ou les utilisateurs. Il importe, par conséquent, de tenir compte des usages

¹ Fraser, N. (2003), « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in E. Renault et Y. Sintomer (dirs.), *Où en est la théorie critique ?*, Paris, La découverte, p. 119.

² Fraser, N., *op.cit.*, p. 114.

³ Schlanger, J. (1991), « La pensée inventive », dans E. Stengers et J. Schlanger, *Les concepts scientifiques. Invention et pouvoir*, Paris, Gallimard (Coll. « Folio-Essais »), p. 68.

⁴ Deleuze, G. et Guattari, F. (1991), *Qu'est-ce que la philosophie ?*, Paris, Minuit, p. 11.

différenciés du terme en fonction des domaines, des périodes et des contextes historiques. Il convient aussi de le situer par rapport à d'autres concepts proches ou concurrents, comme celui de sphère ou arène publique et notamment celui de « société civile ». Par rapport à celui-ci, l'espace public est un concept qui me semble plus intéressant dans la mesure où il permet de rendre compte des différentes composantes de la société civile (associations, organisations spécifiques, groupes politiques, mouvements sociaux, etc.) et de rendre intelligible les processus de formation de ces instances et des formes d'engagement qu'elles couvrent. Par ailleurs, tandis que l'espace public est concept *processuel* qui se préoccupe des dynamiques participatives à l'œuvre dans le champ politique et social, celui de « société civile » est un concept *structurel* et d'une certaine manière quelque peu statique. Dès lors, situer le concept d'espace public par rapport au concept voisin de « société civile » est une exigence méthodologique pour expliciter ses contours et montrer ses caractéristiques spécifiques. A cet égard, l'observation de Craig Calhoun me semble pertinente, en affirmant :

« L'importance du concept d'espace public est largement d'aller au-delà des appels généraux à la nature de la société civile pour tenter d'expliquer les fondements sociaux de la démocratie et d'introduire une discussion sur l'organisation spécifique au sein de la société civile et les bases sociales et culturelles pour le développement d'un discours effectif rationnel-critique visant la résolution des différends politiques »⁵.

En partant de ces quelques remarques d'ordre général, voyons comment peut-on appuyer une réflexion permettant de rendre intelligible la pluralité des espaces publics dans les pays du Maghreb.

Variation sur la pluralité des espaces publics au Maghreb

Pour ce qui est des espaces publics maghrébins, il me semble que plusieurs entrées méritent d'être explorées, dont certaines d'entre elles se trouvent mise en exergue dans les contributions regroupées dans cet ouvrage collectif.

⁵ Calhoun, C., (1993), "Civil Society and Public Sphere", *Public Culture*, n°5, p. 269.
"The importance of the concept of public sphere is largely to go beyond general appeals to the nature of civil society in attempts to explain the social foundations of democracy and to introduce a discussion of the specific organization within civil society of social and cultural bases for the development of an effective rational-critical discourse aimed at the resolution of political disputes"

Tout d'abord, il apparaît indispensable de commencer par une analyse lexicologique et historique. L'analyse lexicologique permettra de préciser le « champ lexical », les significations et les usages des termes qui se rapportent au « public » ; autrement dit, permettra d'expliciter l'organisation des vocables en relations réciproques avec le « public ». Ainsi, à titre d'exemple, que faut-il entendre par *'ám* (« public »), *kehás* (« privé »), *makhzen*, *abli*, etc. dans chaque pays du Maghreb et selon des périodes historiques spécifiques ? L'analyse historique permettra de faire l'histoire du mot « public » et de retracer sa genèse et son évolution selon les contextes. On sait, par exemple, qu'en Tunisie le mot « public » (*'ám*) est apparu au début de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle pour intégrer le lexique politique : quel était l'équivalent de ce mot utilisé auparavant ? Pour quelle raison son usage s'est imposé plus particulièrement à cette époque ? En répondant à ces questions – et à bien d'autres du même genre – on ne risque pas de réifier cette notion ; bien au contraire, on comprend mieux comment elle change de registre discursif dans le temps et dans l'espace en fonction des configurations sociales et politiques. La dimension historique aidera aussi à penser la genèse de « l'espace public » en tant que catégorie sociopolitique et à préciser ses contours selon les domaines, politique, religieux, culturel de son usage. C'est pour cette raison que l'utilisation du pluriel pour parler de « public » s'impose de lui-même : il n'y a pas un « espace public », mais une pluralité des espaces publics dont la forme et le contenu changent en fonction des configurations sociopolitiques et des contextes historiques et nationaux.

Par ailleurs, dans cette réflexion il est important de définir la relation entre « espace » et « public » dans la mesure où ce dernier donne souvent sens au premier : qu'est-ce qu'un espace ? Quels sont les éléments constitutifs qui permettent de le qualifier de « public » ? L'espace peut être physique, géographique, régional, rural, urbain, périurbain, politique, économique, sacré, profane, etc. Les conditions requises pour que l'on puisse parler d'« espace public » sont-elles toujours les mêmes, indépendamment de la nature de l'espace en question ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les caractéristiques spécifiques inhérentes à chaque espace ? La réponse à ces questions conduira à construire une « grammaire des espaces publics », c'est-à-dire à identifier, d'une part, les règles, les logiques et les pratiques sous-jacentes au fonctionnement de chaque espace public et, d'autre part, celles qui sont communes aux divers espaces publics. La mise en évidence de ce qui est commun, les invariants, aidera à cerner la notion d'espace public en tant que catégorie sociopolitique.

Dans le domaine politique, l'espace public n'est pas sans rapport, d'une part, avec la manière dont s'exerce le pouvoir et, d'autre part, avec la nature du régime politique. Il doit, par conséquent, être appréhendé dans une perspective qui tient compte de l'exercice du pouvoir selon les espaces, les contextes nationaux et les périodes historiques. La *relation entre le public et le pouvoir* doit retenir l'attention afin de voir comment le « public » change en fonction des configurations politiques, et comment, dans divers secteurs, on passe du privé au public. Pour les régimes de propriété en Tunisie, par exemple, on passe de *habous abli* au *habous 'âm* (public), de la propriété « privé » du détenteur du pouvoir central, sultan ou Bey pour la Tunisie (*amlâk al-bey*) à la propriété de l'Etat (*amlâk al-dawla*). De même, l'administration avait à ses débuts un caractère patrimonial, en tant qu'elle faisait partie du patrimoine du pouvoir, puis s'est autonomisée pour devenir l'administration publique actuelle. On pourrait multiplier les exemples, mais ce qu'il faut retenir c'est la nécessité de retracer la genèse des différents espaces publics en lien avec le pouvoir politique, en partant d'exemples concrets et significatifs pour une réflexion globale.

Dans le domaine économique, il est intéressant de réfléchir sur le rapport public-privé. En effet, les réformes économiques, les politiques *publiques* tournées vers le marché et la *privatisation* (*khaousasa*) sont à l'origine d'un changement de paradigme des politiques économiques dans les trois pays du Maghreb. Quelles sont les conséquences de ces réformes sur le binôme public-privé ? Comment se définit désormais l'un par rapport à l'autre ? Y a-t-il vraiment dévalorisation du « public » au profit d'une « vénération » du « privé » ? Il y a, à l'évidence, un redéploiement de l'action dans les deux espaces qui contribuera probablement à l'émergence d'une « société civile » ou, du moins, à des nouvelles formes d'engagement du public dans des nouvelles arènes qui contribuent à la redéfinition des espaces publics au Maghreb.

Dans le domaine des mass média, les moyens modernes de diffusions de l'information qui atteignent un large public dans l'ensemble du Monde arabe se développent à une grande vitesse. Après la première vague de chaînes satellitaires (comme al-Jazira, al-Manâr, ...), on assiste à l'avènement et la généralisation de chaînes satellitaires de télévision en langue arabe et surtout, le succès qu'elles rencontrent auprès des téléspectateurs arabes ont conduit plusieurs Etats arabes à reconfigurer, à leur manière, le paysage audiovisuel national à l'instar du Maroc et surtout de la Tunisie postrévolutionnaire. Dès lors, comment considérer cette évolution : s'agit-il d'une libéralisation, d'une privatisation ou d'un redéploiement de la communication dans un espace public en pleine

mutation ? Quel est l'impact de ces chaînes sur la formation de l'opinion publique ? Peut-on parler de la formation d'une « opinion publique arabe ou maghrébine » ou de la « rue arabe » qui dépasse les frontières nationales et transcende la volonté des Etats-nations ?

Parmi ces chaînes satellitaires ayant une grande audience figurent les chaînes « religieuses » de prédication, de type télévangéliste. Elles sont nombreuses et assez suivies dans différents pays arabes. On peut se demander si le discours qu'elles diffusent mais aussi les attitudes et les schèmes qu'elles distillent ne développent pas des comportements et des pratiques qui échappent au contrôle aussi bien des courants islamistes traditionnels que des Etats ? Par ailleurs, l'apparition de ces chaînes « religieuses » créées par les gouvernements – comme la chaîne Zitouna TV en Tunisie – se veulent une réponse « nationale » aux effets que suscitent ces chaînes religieuses satellitaires ? Sur tous ces aspects, il y a peu d'études et cet ouvrage est une occasion pour apporter quelques éléments de réponse.

Pour ce qui est du développement des multimédias et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), il apparaît que depuis la « révolution tunisienne » le régime politique de la transition démocratique se trouve face à de nouveaux défis. Tout en proclamant la liberté d'expression, le gouvernement a eu la tentation à plusieurs reprises d'avoir une mainmise sur les médias et de contrôler les réseaux sociaux. D'une certaine manière, il y'a comme une crainte, non avouée, d'une démocratisation par le numérique. En effet, ces nouveaux espaces de communication et de diffusion d'informations ont été rapidement réappropriés par des citoyens soucieux de la chose publique. Les dénonciations des violations des libertés d'expression, les tentatives de remise en cause des acquis de la Tunisie moderne, les mobilisations en ligne, les débats concernant l'élaboration de la nouvelle constitution et les réformes politiques sont autant de pratiques qui, si elles ne créent pas encore un véritable contre-pouvoir – un espace public politique au sens Habermassien – contribuent, d'une certaine manière, à un nouvel apprentissage de la citoyenneté dans des pays où l'espace public classique (les médias, mais aussi la rue) était sous la tutelle du Parti-Etat.

Par ailleurs, la dimension transnationale de la communication et de l'information ainsi que de l'espace virtuel représente une nouvelle donne pour une éventuelle transformation de l'espace public et pour l'avènement d'une *autre* « société civile ».

Le développement des multimédias et de l'Internet ne donne pas simplement lieu à un nouvel exercice de la citoyenneté et du militantisme, il contribue également à l'émergence d'un espace où des

citoyens créent et recréent du lien social et politique. Tout particulièrement, ce sont de nouvelles pratiques de sociabilité que l'on peut observer au sein des espaces publics réels ou virtuels. Le succès en Tunisie des sites et des réseaux sociaux constitue une parfaite illustration de l'importance de ces nouveaux lieux d'expression du public.

Mise en perspective

Eléments pour une périodisation

Aujourd'hui, et après les prodigieux événements qui se sont produits ces dernières années en Tunisie et dans certains pays arabes, il n'est désormais plus impossible de parler de l'espace public au Maghreb sans tenir compte des conséquences majeures de ce que l'historien britannique, Eric Hobsbawm, a appelé *l'ère des révolutions*. Avec ces changements nous rentrons, me semble-t-il, dans une configuration réellement post-colonial, dans la mesure où ces peuples se sont libérés et ont montré avec beaucoup de déterminations et d'imagination leur capacité à décider de leur destin et construire leur propre avenir.

Il faut à cet égard souligner le rôle crucial des espaces publics à la fois dans le déclenchement et la poursuite des protestations et dans la reconfiguration de nouveaux espaces publics marqués par l'esprit post-révolutionnaire qui en train de s'installer. L'un des principaux apports de ces « révolutions » est l'inscription de la question de la justice sociale, de la liberté et de la dignité au cœur des espaces publics.

Pour marquer l'importance de cette rupture révolutionnaire, je vais risquer l'introduction d'une périodisation, celle-ci sera limitée à l'histoire récente de nos pays, postindépendance, en sachant que cette périodisation est quelque peu factuelle. Elle aura au moins le mérite de poser un cadre temporel pour la réflexion sur les espaces publics.

Trois moments postindépendance peuvent être répertoriés :

➤ **Postindépendance, jusqu'à 1967** : période marquée par la réalisation des programmes optimistes de modernisation politique, économique et social. Les espaces publics étaient des espaces *émergents*, à la fois en cours de constitution et en pleine effervescence.

➤ **Post-1967, jusqu'à 2011** : période marquée par la débâcle de la guerre de 1967 et l'échec à la fois des programmes de l'Etat national et du projet des nationalistes et « socialistes » arabes, inaugurant une nouvelle phase de relations de dépendance des pays arabes à l'Occident. Cela a réduit les espoirs des populations et conduit les régimes politiques vers plus d'autoritarisme. Avant même de parachever les processus de leur formation, les espaces publics en gestation ont subi le revers de ces

dérives autoritaires : leurs rôles se sont réduits drastiquement et, d'une façon générale, ils font désormais l'objet de contrôle sévère et d'une manipulation de la part des pouvoirs politiques : la liberté d'expression et les médias classiques (journaux, audio-visuelles mais aussi la rue) se trouvant désormais sous la tutelle du Parti-Etat : au service du régime et inféodé à la dictature. Bien évidemment, des espaces de résistance persistent, mais ici je dessine la tendance générale.

➤ **Post-révolutionnaire (depuis janvier 2011)** : c'est la période actuelle où les espaces publics sont entrain de se libérer et devenir les lieux d'engagements collectifs et de participations politiques aux processus de changements politiques ; c'est-à-dire, les lieux de la mobilisation collective pour préparer la transition démocratique. En espérant que l'effet papillon s'étendra à l'ensemble du Monde arabe.

Eléments constitutifs des espaces publics

Le recours au concept d'espace public permet donc à l'analyse d'aller au-delà – mais aussi en deçà – des institutions et des structures socio-politiques existantes pour se préoccuper des *processus* et dynamiques constitutifs des pratiques d'engagement en commun en public. Il devient dès lors possible de rendre compte de l'émergence des processus d'affirmation ou d'institutionnalisation du « public » et d'engagement collectif.

Il a aussi le mérite d'être déployé comme un cadre d'analyse (*framework*) pour rendre intelligible un ensemble de configurations pratiques spécifiques relevant à la fois du monde social et de l'ordre politique. De nombreuses instances sont concernées : masses médias, mouvements sociaux, société civile, formes du public, frontières privé/public, urbanisation, etc.

Au lieu de procéder à la définition formel de ce concept – définition que sera de toute façon réductrice – il me semble plus intéressant de répertorier quelques-uns parmi les principaux éléments constitutifs de des espaces publics ; ces éléments sont évidemment ici séparés analytiquement. En outre, ces éléments sont le prélude à la constitution de ces grammaires dont j'avais parlé plus haut.

La constitution de ces « grammaires des espaces publics » permet l'identification d'une part, des règles, logiques et pratiques sous-jacentes au fonctionnement de chaque espace public et, d'autre part, de répertorier ce qui est communs aux divers espaces publics. La mise en évidence de ce qui est commun, pour ainsi dire les invariants, aidera à cerner le concept d'espace public en tant que catégorie sociopolitique.

Les éléments constitutifs de ces grammaires peuvent être regroupés autour des dix propositions suivantes :

1. Un *espace physique*, un lieu réel (géographique, urbain, rural, sacré, profane, etc.) ou virtuel (réseaux sociaux) où se manifeste le « public ». C'est ce qui réunit en commun un collectif, des individus mais aussi des objets (dispositifs, textes, performances, structures, etc.) et des quasi-objets (des êtres hybrides pour reprendre les termes de Bruno Latour) ;

2. Un *espace symbolique* au sein duquel s'expriment des opinions et des convictions qui contribuent à la mise en place d'une action ou d'un engagement et à la construction du jeu politique ;

3. Un *espace de la parole*, c'est-à-dire un lieu d'échanges, d'interactions, de discussions, de contestations et de critiques. Cet espace pourrait être le café, le marché, la mosquée, les associations, les journaux, les multimédias, les réseaux sociaux, etc. ;

4. Un « *public* », un collectif, des acteurs en interaction déployant des actions et des formes d'engagement en commun ;

5. Des discours qui sont l'expression de ces interactions, des discussions, des critiques, des échanges, des opinions ;

6. Des processus pratiques d'actions, de revendications, d'organisations, de décisions ;

7. Une visibilité et publicité, c'est-à-dire une manière d'être en public

8. Une dynamique de participation qui fonctionne sur le mode inclusion/exclusion (femmes, minorités, migrants, etc.), c'est-à-dire des rapports de force et de pouvoir ;

9. Une différenciation et compétition, ce qui suppose une hiérarchisation et distribution des rôles, des tâches, des activités ;

10. Un imaginaire social (au sens de Castoriadis) qui est à la base des processus créatifs d'être en public et de la construction d'un monde commun et d'un mode de participation collectif.

« Révolution tunisienne » et transformation des espaces publics au Maghreb

Il est difficile de parler des espaces publics, surtout après la révolution tunisienne, sans évoquer le rôle déterminant des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et des réseaux sociaux, surtout Internet, Facebook – dans une moindre mesure Twitter. Ces dispositifs socio-techniques ont participé à la mise en forme de la critique, permettant aux internautes de développer divers « arts de résistance » : nouvelles stratégies de résistance, contournement de la

censure de la critique en ligne, etc. Ainsi, intimement liées à la mise en œuvre de nouvelles formes d'engagement, les NTIC ont eu un impact considérable sur la réalisation de la critique sociale en réseaux avec une forme d'organisation et de résistance décentralisée. En plus d'avoir contribué au renouvellement des mouvements de protestation et des pratiques de résistance et à l'émergence de nouvelles figures de la critique et du militantisme, les réseaux sociaux ont donné lieu à des formes d'exercice de la critique en réseau ayant une temporalité (temps réel) et un « espace virtuel » (le réseau) qui échappent aux formes habituelles du contrôle et de la censure ; d'où son caractère *transnational*. Cela a contribué à la redéfinition des espaces publics en leur conférant une nouvelle assise et des nouveaux rôles.

Dès le départ, des milliers d'internautes ont participé au déclenchement des protestations et à l'organisation des manifestations⁶. Facebook a permis la diffusion instantanée de l'information et, grâce à des témoignages et des vidéos amateurs, de montrer les images de la répression sanglante et de ses victimes. Cela a joué un rôle crucial dans l'organisation et la coordination de la mobilisation collective dans différents espaces publics. C'est à Sidi Bouzid que le mouvement de protestation a commencé avant de s'étendre à d'autres villes et d'autres régions. Internet a permis ainsi de désenclaver le mouvement, lui donnant une dimension à la fois nationale et internationale. Le cas tunisien est assurément très instructif et mérite que l'on s'y arrête davantage pour comprendre l'importance de cette révolution dont on ne mesure pas encore toutes les conséquences pour la reconfiguration des espaces publics au Maghreb.

De toute évidence, cette révolution était inattendue et a surpris tout le monde y compris les acteurs qui étaient à l'origine de son déclenchement ; ceux qui l'ont mené ne s'y attendaient pas, non plus. Elle a eu lieu dans un contexte où elle n'avait aucune chance de réussir, une situation où la rébellion était impossible à entrevoir parce que les risques de répression étaient bien pire que ce que l'on pouvait imaginer. Et pourtant, la révolution a eu lieu ! C'est donc une *révolution à la tunisienne*, devrait-on désormais dire. A cet égard, l'exemple tunisien devra être étudié dans la perspective d'une transformation radicale des espaces publics aussi bien au cours du processus révolutionnaire que pendant la période de transition démocratique qui est actuellement à l'œuvre. L'enjeu est de saisir son impact sur les autres pays du Maghreb, mais

⁶ Voir, Nachi, M. (2011), « La jeunesse, la critique et la cybercontestation », *La Chronique d'Amnesty International*, mars, pp. 15-17.

aussi de voir dans quelle mesure cette transformation contribue à l'invention de la démocratie dans ces pays.

Espaces publics, politique des gouvernés et démocratie

Comme on l'a souligné plus haut, les espaces publics sont des lieux physiques et symboliques où s'expriment des opinions et où s'exercent des formes d'engagement en public. Ce sont donc des espaces où se forment des problèmes publics⁷. Ces problèmes émergent dans des contextes d'expériences et d'engagements collectifs, c'est-à-dire des processus de coopération, d'échange et de communication, dont l'objectif est de résoudre ces problèmes publics ou, le cas échéant, les rendre « public », au sens que donne John Dewey à ce terme. Dans le processus de construction des problèmes publics, l'issue est souvent indéterminée : le public peut s'instituer et parvenir à la résolution du problème, comme il peut être marginalisé voire dépossédé du problème dont il veut s'ériger en porte-parole.

Quoi qu'il en soit, il apparaît clairement que les espaces publics et la formation des problèmes publics constituent des lieux communs (*topoi*), des discours vitaux pour la démocratie. Il est en effet difficile d'imaginer l'existence d'une démocratie sans un véritable espace public. C'est que, dans une certaine mesure, toutes les formes d'engagement en public participent à l'institution d'un monde commun. Comme l'écrit Etienne Tassin :

« Il nous faut comprendre que le monde commun est la condition de possibilité d'une *polis*, de l'institution d'un espace public et, en même temps, que seulement l'institution de cet espace qui rend possible un monde commun, que c'est seulement à condition d'un domaine public que le monde peut être commun. En cette circularité énigmatique réside peut-être la signification de la communauté politique »⁸.

En contribuant à l'institution d'un monde commun différencié et pluriel, les espaces publics participent, du même coup, à la constitution d'une communauté politique où se déploient les problèmes publics et se forment des publics et des opinions publiques. Ces espaces sont donc au cœur de la démocratie ; d'une certaine manière, ils sont la condition *sine qua non* de la démocratie. Selon une acception minimaliste, la démocratie est un régime politique « marqué par l'instauration d'un espace de médiation entre la société civile et l'Etat qui favorise, par le débat

⁷ Cefaï, D. et Terzi, C. (dirs.) (2012), *L'expérience des problèmes publics. Perspectives pragmatistes*, Paris, Ed. de l'EHESS, coll. « Raisons pratiques ».

⁸ Tassin, E. (1992), « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité », *Hermès*, 10, p. 36.

contradictoire, l'émergence d'une opinion publique. Cet espace – qui n'existe pas dans les régimes totalitaires – c'est l'espace public »⁹.

Cependant, cette acception de la démocratie est insuffisante et quelque peu tronquée. En effet, on ne le dira jamais assez : lorsque, le plus souvent, on parle de « démocratie », c'est pour désigner la *démocratie représentative libérale*. Or, celle-ci n'est qu'une variante parmi d'autres modes d'exercice démocratiques du pouvoir. Aussi, doit-on distinguer d'autres formes de démocratie : délibérative, participative, directe, radicale, etc.

On sait que la démocratie représentative est basée sur la *délégation* : les citoyens délèguent leurs pouvoirs à des élus qui sont censés les représenter. Or, on sait aussi ce qu'il en est dans la réalité ! Les intérêts des élus, devenus désormais des professionnels de la politique, coïncident rarement avec ceux des électeurs. Les pouvoirs se concentrent entre les mains d'une oligarchie, d'une élite de privilégiés (riches, experts, professionnels de la politique, etc.) qui, n'étant plus au service du peuple, lui confisque le pouvoir et accapare sa souveraineté. Un fossé se creuse entre gouvernants et gouvernés ! Pourtant, à l'origine, « Le principe fondamental de la démocratie, ce n'est pas la représentation, l'élection, mais le tirage au sort qui seul évite la confiscation du pouvoir par une classe spécialisée »¹⁰.

Pour certains, avec l'évolution des sociétés occidentales, cette forme de démocratie représentative est censée se transformer en démocratie *délibérative*, favorisant les discussions publiques, le débat rationnel, tel qu'il a été thématiqué par Habermas, en tant que débat entre intérêts divergents¹¹. A ce propos, on peut faire valoir l'argument de J. Rancière contre celui de Habermas : les luttes politiques ne se réduisent pas à un débat rationnel entre intérêts divergents, mais des luttes pour faire entendre sa voix et rendre légitime les revendications et actions politiques. C'est que le propre de la démocratie est de permettre aux sans-paroles, sans-travail, sans-propriété ; en un mot les « exclus » – ce que Rancière appelle « la part des sans part » – d'être entendus et reconnus et d'avoir le droit de faire valoir leurs droits en public.

⁹ Dacheux, E. (2008), « L'espace public : un concept clef de la démocratie », in *L'espace public*, Collection « Les Essentiels d'Hermès », Paris, CNRS Editions, p. 7.

¹⁰ Rancière, J. (2011), « Politique et esthétique. Un entretien de Jean-Marc Lachaud avec Jacques Rancière », *Actuel Marx. 25 ans d'Actuel Marx*, p. 315.

¹¹ Habermas, Jürgen (1997), *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard.

A l'évidence, la démocratie représentative ou délibérative ne répond pas à toutes ces exigences, condamnée par sa propre logique « délégative », tributaire de ses procédures. Il faut dès lors aller au-delà de cette logique et dépasser le caractère procéduraliste lié à l'organisation des élections, à la délégation du pouvoir ou à la délibération publique. On peut alors considérer avec J. Rancière que :

« La démocratie n'est ni une forme de gouvernement ni une forme de société ; c'est l'institution de la politique elle-même, c'est-à-dire l'affirmation de la capacité radicale de n'importe qui. Elle ne peut jamais s'unifier sous la forme d'un système institutionnel. Elle doit se redéployer continuellement par l'invention de situations politiques et de sujets politiques. C'est l'affirmation qui met de la politique là où la politique est niée »¹².

La démocratie apparaît ainsi comme un *idéal d'égalité* et d'*autonomie* permettant à chaque citoyen d'exercer le pouvoir sans condition de classe, de race ou de religion¹³. Elle est une *épreuve* qui s'invente et s'accomplit sur le lieu du politique. Ce lieu est celui où s'instaure, primordialement, le pouvoir populaire dont la vocation est de se déployer face au pouvoir institué, au gouvernement central. Le pouvoir populaire se caractérise par des pratiques politiques qui lui sont propres. Dans une perspective différente, celle de la démocratie directe, par exemple, le pouvoir populaire doit garder un droit de regard sur le pouvoir institué ; un droit de critiquer voire de révoquer des élus (mandat impératif) ; le tout afin que la population préserve l'exercice de la parole en public et l'autonomie et la permanence de son pouvoir.

Mais le lieu du politique s'affirme aussi, au sein de la population, à travers des formes politiques nouvelles, ce que Partha Chatterjee appelle « société politique », par opposition à la société civile réservée à une catégorie spécifique de la population. Partant de l'exemple de l'Inde, Chatterjee montre comment la population des démunis, des dominés, des exclus élaborent des formes politiques en réaction à l'action politique des gouvernants¹⁴. Cette « politique des gouvernés » est insaisissable par les catégories politiques classiques : représentation, délégation, société civile, etc. D'où la nécessité de reconnaître aux gouvernés le droit de déterminer leurs propres formes de l'action politique, de redéfinir leurs attentes et demandes politiques. Tout cela permet à des publics de se

¹² Rancière, J. (2011), « Politique et esthétique. Un entretien de Jean-Marc Lachaud avec Jacques Rancière », *Actuel Marx. 25 ans d'Actuel Marx*, p. 316.

¹³ Rancière, J. (2005), *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique.

¹⁴ Partha Chatterjee (2009), *Politique des gouvernés. Réflexions sur la politique populaire dans la majeure partie du monde*, Paris, Editions Amsterdam.

former et requiert l'existence des espaces publics où se constituent les problèmes publics et les solutions pour les résoudre.

En guise de conclusion

Ces questionnements sur la démocratie et cet effort de problématisation de la réflexion sur les espaces publics au Maghreb peuvent, à mon sens, servir de point de départ pour penser la question démocratique dans ces pays.

Pour ce qui est de la situation en Tunisie, il me semble opportun que le peuple tunisien saisisse le moment révolutionnaire pour dépasser les formes de démocratie représentatives, traversées de surcroît par la crise, et pour œuvrer à l'invention d'une « démocratie autre », dont la matrice sera déterminé par le peuple tunisien lui-même. Mais cela suppose nécessairement des débats publics pour « inventer des nouvelles figures du compromis »¹⁵ et surtout la participation de la population à l'élaboration d'une « politique des gouvernés ».

En observant le dynamisme de la société civile et la manière dont s'exercent les libertés d'expression et d'information au cours de l'actuelle transition démocratique en Tunisie, on peut considérer – malgré toutes les difficultés, les risques de confiscation des objectifs de la révolution, la tournure violente de certains événements, les dérives autoritaires des partis majoritaires au sein de l'Assemblée nationale constituante, etc. – que nous assistons à l'émergence de nouveaux espaces publics qui sont en cours de formation et à l'avènement d'une nouvelle citoyenneté (*mouwâtana*) fondée sur la liberté et l'égalité qui est en train de s'affirmer. Ce sont ces nouveaux espaces publics et cette citoyenneté nouvelle, en tant que marqueur du politique, qui, espérons-le, vont triompher pour signer l'acte de naissance d'un Etat de droit véritablement démocratique.

¹⁵ Nachi, M. (dir.) (2011), *Les figures du compromis dans les sociétés islamiques. Perspectives historiques et socio-anthropologiques*, Paris, Karthala.